meubles
Résident
Reichenbach & Cie SA Sion
Fabrication — vente — expositions
Agencement, décoration d'intérieur
Meubles rustiques, modernes, style

Le Confédéré - Quotidien

Rédacteur en chef responsable :
Robert Clivaz

Rédaction-administration :
Sion, place de la Gare, (027) 2 92 22/23

Chèques postaux : 19-58

Publicité : Annonces Suisses S.A. ASSA, Sion

Téléphone : (027) 2 30 43

J. A. 1950 Sion — N° 63 - 111me année — Mercredi 17 mars 1971

Le Confédéré

QUOTIDIEN
ÉDITÉ PAR LE PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

Editorial

Avoir prise sur l'avenir

par Gérald Rudaz

L'événement politique de la fin de la semaine dernière, en Valais, a été la présentation à la presse du manifeste de la Jeunesse radicale valaisanne intitulé « Le printemps du Valais ». Le *Confédéré* et ses confrères couvrant l'actualité valaisanne ont exposé l'essentiel de la genèse, de l'élaboration, des matières et du but principal que nos jeunes ont donné à leur manifeste. Celui-ci se trouve résumé en une phrase finale admirable de réalisme politique : « Nous désirons avoir prise sur l'avenir et ce document peut nous y aider en grande partie, et pour une première étape. »

« Avoir prise sur l'avenir » : l'attitude est aussi nette que réconfortante, à l'heure où l'on parle à tort et à travers de cet avenir en lui laissant le plus souvent le soin de se construire tout seul ! Attitude précise parce que nos jeunes placent en tête de leurs intentions celle de l'homme demeurant maître de l'évolution afin qu'il ne devienne pas ce spectateur d'Alain regardant passivement le chien crevé dévaler au fil de l'eau. Attitude réconfortante parce que c'est pour ceux mêmes qui la vivront dans ses effets les plus explosifs — les enfants de nos jeunes actuels « qui auront vingt ans en l'an 2000 » — que le manifeste propose cette transition qui leur évitera un choc trop déconcertant.

Ainsi étudié, ainsi conçu d'une généreuse hauteur, l'aménagement de l'avenir sort de l'abstraction dans laquelle il est trop souvent maintenu pour les besoins de causes atermoyantes. Il ne se lit plus sur le calendrier, mais dans la vie de chaque jour, dans l'approche permanente des réalités, dans l'application par l'homme et pour l'homme de tout véritable progrès de la pensée ou de la science.

« Le printemps du Valais » témoigne avec bonheur du magnifique élan dont est animée l'équipe dirigeante de la Jeunesse radicale valaisanne. Il exprime, avec une remarquable maturité d'esprit, la détermination du jeune Valaisan face au bouleversement des modes de vie et à l'éclatement des structures traditionnelles. S'il est aisé de constater, il l'est moins, en effet, de réagir. Cette tâche n'a pas rebuté auteurs et collaborateurs du manifeste que nous saluons, au-delà même du programme qu'il présente, comme un point de repère, comme le rendez-vous de tous ceux qui, conscients de leurs responsabilités d'hommes et de citoyens, refusent la tiédeur pour tout ce qui ne touche pas directement leur nombril mais acceptent l'enthousiasme d'un engagement au service du bonheur de tous.

Le bonheur : c'est par là que nous voulons terminer ce premier survol d'un « petit livre » qui, quelle que soit sa couleur, ramène à leurs justes proportions tant d'autres qui se sont poussés en vedettes de l'actualité. Ce mot « bonheur » avait tendance à disparaître du vocabulaire politique, comme si l'on en avait honte. Nos jeunes l'ont remis à la place qu'il n'aurait jamais dû quitter en concluant par cette phrase que nous n'applaudirons jamais assez : « Certains ont, avec ce pays, contracté un mariage d'argent, d'autres un mariage de raison. Nous avons fait un mariage d'amour. »

Heureux canton, heureux parti que le nôtre, qui peut compter sur une jeunesse osant proclamer bien haut une aussi réconfortante attitude !

Politique fédérale

Le pourquoi et le combien du boni des comptes de 1970

Les premiers chiffres relatifs aux comptes de la Confédération paraissent chaque année, au mois de février, dans la « Feuille fédérale », lorsque le Département des finances et des douanes publie les résultats des recettes fiscales de la Confédération. Dans l'ensemble, elles se sont élevées à 7241,3 millions, soit 893 millions ou 12,3 % de plus que l'année précédente et 392 millions de plus que ce qui avait été budgétisé. Comme la Confédération doit rétrocéder aux cantons 12 millions de moins que prévu, l'amélioration par rapport au budget atteint plus de 400 millions. Les résultats du compte, qui viennent d'être publiés, confirment que le déficit de 23,2 millions prévu au compte financier se transforme ainsi en un boni appréciable.

Les plus fortes différences entre le budget et le compte apparaissent aux postes de l'impôt anticipé (+ 140 millions), de l'impôt sur le chiffre d'affaires (+ 128 millions) et de l'impôt sur le tabac (+ 115 millions). Dans le sens « négatif », l'impôt de défense nationale a produit 60 millions de moins que prévu et les droits de timbre 12 millions. Sur l'ensemble des différents groupes des recettes fiscales, l'amélioration par rapport au budget est de 392 millions.

Ces chiffres méritent un bref commentaire.

L'augmentation relative et absolue la plus grande par rapport aux chiffres du budget a été enregistrée pour l'impôt anticipé. Il est vrai que la part des remboursements a légèrement augmenté de 69 % à 71 % depuis 1968, dernière année avant l'amnistie, mais grâce à une augmentation des rentrées de plus de 40 % en deux ans, la Confédération a pu disposer de moyens plus considérables que prévu. Avec 740 millions, le produit de l'impôt anticipé de 1970 a dépassé de 40 millions le montant budgétisé pour 1971. Dans ce domaine, une amélioration du compte financier se dessine d'ores et déjà pour l'année en cours. L'impôt sur le chiffre d'affaires et l'imposition du tabac ont également produit de plus grands rendements que prévu : entre les deux, quelque 250 millions supplémentaires. Les droits de douane sur les carburants ont dépassé de 60 millions l'objectif du budget ; l'écart ne fait ici que légèrement plus de 5 %. En revanche, les droits d'entrée et les droits de timbre sont restés légèrement inférieurs au budget. Mais c'est surtout l'impôt de défense nationale qui, de nouveau, a déçu les prévisions ; il faut remarquer à cet égard que la provision de 90 millions, constituée pour équilibrer les effets de la déclaration biennale, est modeste. N'oublions pas que la provision de 116,8 millions, constituée en 1968 — année paire, donc de fort rendement de l'IDN — s'est révélée insuffisante et qu'elle aurait dû se monter à 150 millions au moins pour assurer la compensation avec l'année suivante. Même si la hausse des taux d'intérêt peut dissuader les contribuables à verser des acomptes, on ne pourra en tout cas pas reprocher à l'administration fédérale d'avoir créé une réserve trop importante cette année. Au contraire, il semble se confirmer que l'évolution du produit de l'IDN, reposant sur les coefficients d'élasticité calculés par la commission Jöhr, a été estimée d'une façon trop optimiste.

Comparaison avec 1969

Des quelque 900 millions de recettes supplémentaires par rapport à 1969, un tiers doit être attribué à l'IDN et un sixième à l'impôt anticipé. Par rapport à la moyenne des années 1968-1969, l'IDN a rapporté 267 millions ou 29,4 % de plus. Ce taux de croissance de près de 15 % par année est remarquable ; il ne sera cependant véritablement atteint que si la somme des acomptes ne dépasse pas les 90 millions de provision. Après la stagnation de 1969, due à l'amnistie fiscale, l'impôt anticipé a réalisé en 1970 un imposant bon en avant de 150 millions ou 25,4 %. Le taux de croissance des droits de timbre, avec 13 %, représentant 36 millions de recettes supplémentaires, se situe légèrement au-dessus de celui de la moyenne des recettes fiscales. Dans la catégorie des impôts indirects, le produit de l'ICHA a augmenté de près de 14 %, alors que celui des droits d'entrée n'a pratiquement pas subi de changement. L'imposition du tabac a rapporté près d'un quatr en plus, alors que des droits d'entrée et des droits supplémentaires sur les carburants résultait un accroissement inférieur à 9 %.

Structure des recettes fiscales

Par rapport à 1969, la structure des recettes fiscales de la Confédération se présente, en 1970, de la façon suivante :

	1970 en millions de francs	1970 en %	1969 en millions de francs	1969 en %
Impôt sur le revenu, la fortune et les transferts de fortune	2275	32	1780	28
Impôts indirects n'ayant pas d'affectation spéciale	3130	43	2895	46
Impôts indirects à affectation spéciale	1836	25	1673	26
Total	7241	100	6348	100

Comme le montre le tableau ci-dessus, la part des impôts directs a considérablement augmenté. Cela s'explique en partie par le cycle biennal de l'impôt de défense nationale car, indépendamment de la mise en réserve des acomptes, les produits de l'IDN augmentent fortement chaque première année du cycle. Mais même si l'on compare à 1968, la quote-part des impôts directs est en croissance puisqu'elle n'atteignait alors que 30 %. Etant donné la stagnation des recettes douanières, il apparaît juste que le nouveau régime financier prévoie d'augmenter les recettes de la Confédération d'abord au moyen de l'impôt sur le chiffre d'affaires. En attendant le brusque accroissement des besoins financiers prévu pour 1973, le développement rapide des recettes fiscales actuelles permettra de réduire le découvert du bilan dans des proportions encore plus élevées que prévu.

En marge du manifeste de la Jeunesse radicale valaisanne

Le sacre du « printemps »

Au sortir d'un hiver versatile, avare de neige, mais, tel Cassius Clay, dangereux encore lorsqu'on n'y croyait plus, par les ultimes assauts de ses frimas, qu'il est bienvenu ce « Printemps du Valais » édité par la Jeunesse radicale valaisanne !

C'est chaleureux, enthousiaste, romantique même, optimiste : ça a toutes les qualités de la jeunesse, enfin, et ses connaturelles imperfections. Mais surtout — et cela seul suffirait à son éloge — il s'agit d'un travail objectif, critique et non polémique, riche de substance : une véritable « somme » politique, qui offre une réponse claire, toujours courageuse, à la plupart des questions qui vont déterminer le Valais des prochaines décennies.

De la « belle ouvrage », en vérité, et qui oppose le plus cinglant démenti à ces « chevaliers de l'Apocalypse » qui nous prédisent pour demain le sort de Sodome et Gomorrhe et la ruine d'une jeunesse décadente, livrée à la drogue, au communisme athée, à tout le moins à l'oisiveté... mère de tous les vices !

La presse quasi unanime a souligné les mérites du manifeste et le sérieux de la réflexion qui a présidé à l'élaboration de ses divers chapitres consacrés à la politique, à l'économie ou aux affaires socio-culturelles. Nous aurons plus d'une fois l'occasion d'y revenir, pour les analyser, les approfondir ou, simplement, les commenter.

L'un et l'autre journaliste, pourtant — avant toute lecture, faut-il ajouter — croit déjà déceler un divorce entre les thèses jeunes radicales et le « traditionnel parti radical des pères de cette jeunesse ». On va même jusqu'à parler d'un document « en avance sur celui de leur parti », au sein duquel il jetterait un froid...

Nous comprenons aisément que « Le Printemps du Valais » provoque de l'effervescence jusque dans les milieux voués par *droit d'aînesse* à l'immobilisme et au farniente, ou encore dans les « nids de guêpe » bourdonnants, en bref, dans le « pays des caves et des sacristies »...

Mais nous ne voyons aucun motif de craindre un hiatus entre le programme du manifeste et les options du radicalisme valaisan, telles qu'elles se manifestent dans les actes de ses dirigeants ou les options prises par ses élus dans les corps constitués.

C'est méconnaître étourdiment les annales officielles, et tabler sur l'ignorance des lecteurs, que de le prétendre, à l'issue d'une première conférence de presse et sans avoir examiné l'objet du débat.

Quant aux différences pouvant exister entre des opinions relatives aux finances publiques, à la fiscalité, ou à l'économie politique, elles ne sont pas le propre des radicaux : les connaisseurs des affaires parlementaires vous apprendront que les votes en ces matières controversées n'épousent pas nécessairement les frontières des partis.

Resterait l'objection la plus percutante : les jeunes radicaux auraient... faim du pouvoir !

L'admirable trouvaille ! Un programme *politique* qui ne tendrait pas vers ce but justifierait-il encore son nom ? Peut-il nourrir une plus légitime ambition ?

A la condition, bien sûr, qu'à l'exemple du « Printemps du Valais », on emprunte la voie royale de la légalité, du travail bien fait, du dialogue constructif, et qu'on laisse au vestiaire les barres de fer, les casques et boucliers, les fusils de chasse, ainsi que toute la panoplie que la police parisienne a saisie dernièrement chez les tenants de l'« Ordre nouveau » ou leurs adversaires d'extrême gauche.

Un mot encore en guise de post-scriptum personnel à notre appréciation : un chroniqueur a complaisamment révélé que l'un de mes fils avait collaboré à l'ouvrage des jeunes radicaux. Ce qui suffira largement à d'aucuns ayant la glose facile, pour affirmer que tout ou partie du livre est mon fait « par personne interposée ». Sans espérer convaincre chacun — l'expérience rend prudent — j'atteste ici qu'il n'en est rien.

Je m'empresse d'ajouter, afin de mieux marquer mon témoignage de gratitude aux auteurs, que si je n'y suis malheureusement pour rien, je me considérerais comme honoré d'en être.

Arthur Bender
conseiller d'Etat

Je me demande si...

... les efforts entrepris pour la sauvegarde de la langue française porteront toujours leurs fruits ou si la vague de français fédéral qui déferle sur la Romandie ne va pas finalement noyer le vrai français.

Depuis quelques années, déjà, l'Association internationale des journalistes de langue française réagit contre cette invasion de termes traduits directement de l'allemand ou de toute autre langue et publie un bulletin, intitulé Défense du français, *qui donne d'excellents conseils.*

Ce bulletin devrait être expédié systématiquement à tous les traducteurs qui préparent les prospectus ou autres imprimés distribués à tous les ménages et qui ne manquent pas une occasion d'utiliser des termes qui font frémir les vrais francophones. Des échantillons de ce langage particulier nous sont encore parvenus ces derniers jours et témoignent du peu d'intérêt que l'on met à s'exprimer ou à écrire correctement. Pourquoi se gêner puisque les prospectus pénètrent tout de même partout et vantent malgré tout des produits offerts à une nombreuse clientèle.

Mais, où l'on dépasse les bornes de la bienséance et de l'absurde, c'est lorsque le prospectus présente des méthodes infaillibles pour apprendre les langues et comprend un texte aux tournures de phrases merveilleuses, éloignées de toute syntaxe et toute orthographe.

C'est ainsi que « pour éviter tout cassement de tête » on nous annonce avoir dépensé des sommes énormes en faveur d'une nouvelle invention « grâce auquel vous apprendrez une langue étrangère incroyablement vite et facilement ».

On manie les adjectifs et les adverbes dans l'intention de nous servir une belle salade qui mène à des lieues de la belle langue française.

Si vous vous inscrivez à l'un de ces cours, ne choisissez pas le français. Si les échantillons gratuits que l'on nous offre sont aussi savoureux que le prospectus, cela promet quelques belles entorses à la grammaire française.

L'indiscret

VU DE BERNE

L'aide financière au développement

Un débat de principe

Sur ce grand débat juridique, à propos de l'aide financière, il nous faut prendre position. Il y a deux aspects au problème.

D'une part, il n'est pas douteux que la base constitutionnelle est assez confuse. M. Brugger l'a nettement admis. D'autre part, il n'est pas douteux que l'on doit se garder de traiter le bien précieux qu'est notre démocratie par-dessous jambe. Les droits du peuple sont sacrés. On ne revitalisera pas la démocratie, on ne distillera pas la confiance en vue des grandes échéances si l'on donne au peuple l'impression qu'on le fuit. La peur du référendum serait, sans nul doute, une mauvaise philosophie pour les autorités de ce pays. La démocratie a ses règles, il faut en accepter le prix, savoir se battre avec honneur et sans rancune.

Cependant, il y a un autre ordre d'arguments à envisager. Tout d'abord, il ne fait aucun doute que la complexité croissante des affaires publiques, leurs ramifications internationales, la nécessité de les suivre par une politique cohérente, de longue haleine, souple néanmoins et adaptable, imposent toujours plus une habitude. Cette habitude est la délégation de pouvoirs au Conseil fédéral et au parlement. Si le peuple doit trancher chaque fois qu'une véritable question de principe, d'orientation fondamentale se pose, il ne peut être bon qu'il puisse être appelé à se prononcer, parfois à l'initiative d'un très petit groupe de citoyens, à l'occasion de toute une succession d'actes concrets qui doivent être accomplis par notre gouvernement.

En clair, cela signifie que l'on peut envisager, quelque jour, un grand débat sur l'aide au développement. C'est une grande question de prncipe. Mais il nous paraît impossible d'envisager que l'on admette le référendum facultatif pour chaque crédit de coopération technique ou d'aide financière qui serait voté par le parlement.

La solution nous paraît donc être celle-ci. Il faut aller dans le sens d'un regroupement de tous les projets d'aide publique, de manière que l'opinion puisse vraiment avoir une vue d'ensemble. Il faut, parallèlement, préparer une épuration constitutionnelle qui donnerait, de manière indiscutable, une compétence évidente au Conseil fédéral, contrôlé par le parlement, pour l'aide au dépeloppement. Un article spécial est à envisager. Il faudra, ensuite, soumettre cette révision constitutionnelle au double vote du peuple et des cantons, comme il se doit. L'opinion devrait alors être en mesure d'apprécier l'ampleur de notre effort, sa justification, ses résultats globaux. Le souverain devrait pouvoir se prononcer à la fois sur le fond — l'aide au développement est-elle nécessaire ? — et sur le principe de la procédure — admet-on que c'est là une tâche courante du gouvernement ?

Il est vrai que si une partie de l'opinion, parmi la jeunesse intellectuelle notamment, est acquise à l'aide au tiers-monde, de manière parfois même révolutionnaire, une autre partie est réticente. Il ne s'agit pas de fuir le verdict démocratique. Mais, dans une saine démocratie, les élites politiques cherchent à précéder l'évolution des esprits, à l'amener à une certaine maturation dans l'approche d'un problème. Provoquer, peut-être, un référendum aujourd'hui, autour du crédit même de 400 millions nous eût paru être une sorte de décharge de responsabilité politique, de la part de notre parlement, on mettrait toute la question en discussion sans que le peuple se trouve véritablement en face d'un acte de foi de la part de ses notables politiques.

Or, l'aide au tiers-monde, dont on connaît les aléas, les échecs, dont on sait qu'elle ne fera pas échapper ce tiers-monde aux luttes fratricides, aux calamités, de toutes sortes, dont on ne peut escompter des fruits vraiment visibles qu'au fil de nombreuses générations est un acte de foi. On bien l'on considère que c'est un devoir permanent du pays, ou bien on considère que ce devoir doit pouvoir être remis en cause périodiquement. A l'occasion d'une réforme constitutionnelle, le débat pourra s'ouvrir, un débat décisif. Nous croyons qu'il ne faudra pas alors l'esquiver, et qu'il faut nous y préparer dès maintenant. Un projet d'article constitutionnel provoquera un grand débat, au véritable niveau de principe où il doit se situer. C'est ainsi que nous voyons, dans ce domaine, la possibilité que deux exigences fondamentales s'épousent : notre démocratie d'une part et notre devoir permanent de solidarité à l'égard de la communauté internationale d'autre part.

J.-S. Eggly.

Les 400 millions pour le tiers monde

La question du référendum

(De notre correspondant à Berne)

Berne. — L'entrée en matière sur le projet de crédit de 400 millions pour l'aide financière au tiers monde fut acquise sans difficulté. Le débat se concentra à nouveau sur la question du référendum, possible ou non. Auparavant, M. Brugger avait pris la parole. Il reconnut que l'aide au tiers monde souffrait de nombreux aléas, rencontrait des échecs. Cependant, il affirma que l'on ne pouvait pour autant esquiver la responsabilité que nous avons d'aider le tiers monde [1].

D'ailleurs, il en va de nos intérêts économiques et politiques. Economiques, parce que nous exportons vers le tiers monde et que nous exporterons davantage encore. Politiques, puisque la planète est désormais si petite que l'avenir du tiers monde peut conditionner l'avenir commun des hommes : celui de la Suisse et des Suisses par conséquent. Or, pour cette aide, il faut permettre l'implantation d'infrastructures solides, capables de tirer ensuite profit des investissements. Cela, c'est l'aide publique qui peut le faire. Et l'on ne doit pas sous-estimer la portée de l'aide financière multilatérale, au travers d'organisations internationales ou régionales qui ont fait leur preuve. Cette forme d'aide absorbera, par conséquent, à peu près la moitié du crédit, l'autre moitié étant affectée à l'aide financière bilatérale.

Quant à la question constitutionnelle, M. Brugger la voit comme suit. Les crédits, en tant que tels, ne sont pas soumis au référendum facultatif. Seuls les lois et conventions le sont. Le projet de crédit, comme tel, découlant d'une compétence normale en matière de politique étrangère, n'a pas à subir un référendum éventuel. C'est conforme à la pratique traditionnelle.

M. Brugger : pas de référendum pour les crédits

Pour le second arrêté, permettant de conclure des accords d'aide financière, M. Brugger reconnaît que la situation juridique est plutôt confuse. Cependant, il démontre, auteurs à l'appui, qu'une telle délégation de compétence est conforme à une interprétation moderne, dynamique, mais normale. Il repousse donc la proposition Clottu de renvoi. Cet arrêté doit être compris comme une approbation anticipée de tous les accords qui pourront être conclus. Cette anticipation générale est, elle, soumise au référendum facultatif. Il n'est pas besoin, donc, de le prévoir pour chaque accord. Ces accords auront un caractère bien déterminé, défini par ce second arrêté. La situation est donc saine.

Mais M. Brugger reconnaît qu'il faut étudier une épuration des textes constitutionnels affirmant plus clairement la délégation de pouvoirs, afin d'éviter toute confusion.

M. Deonna : la clause référendaire s'impose

Mais la bataille n'était pas encore gagnée pour M. Brugger. Le libéral genevois Raymond Deonna vient soutenir une argumentation serrée à propos du premier projet, celui octroyant les 400 millions. Il déclara d'emblée qu'il était favorable à l'aide aux pays en voie de développement, qu'il était favorable à l'aide financière, qu'il était favorable au projet de crédit. Son intervention ne fut donc pas dictée par un souci de manœuvrer pour faire échouer le tout.

Mais il remarque que le projet de crédit, pour escamoter le droit au référendum facultatif, se base sur l'art. 102 chiffre 8 de la Constitution, qui dit que le Conseil fédéral est chargé des relations extérieures. Pour lui, cette disposition, qui date de bien avant l'aide au développement, qui recouvre les rapports diplomatiques normaux, ne s'applique pas à cette aide au tiers monde. De plus, il nie que ce projet soit seulement un crédit, non créateur de normes juridiques. Ce crédit sera dispensé par des conventions internationales, que prévoit le second arrêté. Il y aura bel et bien, à son sujet, des normes obligatoires pour les deux parties. En vertu de la loi sur les rapports entre es conseils (art. 6, al. 1), tous les actes législatifs, créateurs de normes obligatoires doivent être de portée générale et donc soumis au référendum facultatif.

D'un point de vue politique, M. Deonna veut que l'on introduise la clause référendaire. Que pensera le peuple de l'escamotage de son droit ? On crée une ambiance de méfiance. Il ne faut pas craindre le peuple. Si le référendum est demandé, on se battra, on diffusera une large information. Ce sera un fait heureux. Si, d'aventure, le crédit était repoussé par le peuple, on remettrait l'ouvrage sur le métier, un peu différemment. De toute manière, l'aide au tiers monde, œuvre gigantesque, doit être comprise et appuyée par l'opinion publique.

M. Schwarzenbach viendra défendre une proposition analogue, mais pour des motifs nettement plus nationalistes, notamment celui que nous n'avons pas à obéir à des injonctions de l'ONU. Mais, chez lui aussi, le souci démocratique est évident. Le libéral bâlois s'en prend également à la peur du référendum.

Le référendum facultatif pour le second arrêté suffit

La contre-argumentation vient de plusieurs côtés. Notamment du socialiste Renschler et des radicaux Freymond et Copt. Pour M. Freymond, la situation est claire. Le premier arrêté concerne un crédit. C'est tout. Il est simple. Il n'y a pas à envisager un référendum facultatif. L'art. 102 est une base suffisante. Il ne voit aucune distorsion. L'aide au tiers monde est bien, désormais, une tâche courante de notre politique étrangère.

Quant aux conventions, aux accords internationaux, créateurs de normes juridiques, législatives, ils sont couverts par le second arrêté. Celui-là est soumis au référendum facultatif. C'est une délégation de pouvoirs. Les citoyens peuvent l'attaquer dans un certain délai.

Les droits du peuple sont sauvegardés.

M. Copt sera du même avis, ajoutant que la base se trouve déjà dans la définition de notre neutralité qui se doit d'être solidaire.

Quant à M. Brugger, il déclara simplement que le Conseil fédéral avait respecté la pratique courante.

Au vote, la proposition Schwarzenbach fut effacée par la proposition Deonna, plus charpentée.

La proposition d'introduire la clause référendaire pour le crédit obtint 44 voix. Mais 85 votèrent contre. La proposition Clottu de renvoi du second arrêté obtient 24 voix. 88 votèrent contre, mais il y eut 17 abstentions.

En somme, on peut dire qu'un quart du Conseil national a voulu manifester qu'il n'était pas satisfait d'une situation juridique trop confuse. Mais les deux projets, sur le fond, furent acceptés de manière très unanime.

J.-S. Eggly.

[1] Voir aussi *Journal de Genève* du 16 mars 1971.

Le temps qu'il fera aujourd'hui

Situation générale :

Un courant d'ouest s'établit de l'Atlantique à l'Europe centrale. Une zone perturbée, axée de l'ouest de la France à la Péninsule ibérique, progresse vers le sud-est et pourra influencer temporairement le temps dans l'ouest du pays.

Prévisions jusqu'à ce soir :

Nord des Alpes, Valais, nord et centre des Grisons : le temps sera en partie ensoleillé avec une nébulosité changeante, temporairement abondante dans l'ouest, où quelques précipitations pourront se produire.

Evolution pour jeudi et vendredi :

Nord : temps ensoleillé jeudi, augmentation de la nébulosité dans l'ouest vendredi, avec faibles précipitations possibles le soir. Température en hausse.

Le temps qu'il a fait hier

Température :	Min. :	1°1 - Max. : 8°
Barom. :	7 h. 30 :	956,8 mb.
	13 h. 30 :	958,7 mb.
Vent :	7 h. 30 :	O 4 kmh.
	13 h. 30 :	E 7 kmh.
Insolation :		4 h. 51 min.
Précipitations :		1,3 mm.

EN EXERGUE

Les salaires dans l'agriculture

Une enquête faite par le Secrétariat des paysans suisses indique que, cet hiver, un employé célibataire capable d'effectuer tous les travaux agricoles reçoit par mois 666 francs en moyenne. Ce salaire en espèces est en augmentation de 13,5 % par rapport à l'hiver précédent. Le salaire d'un vacher célibataire est un peu plus élevé : 824 francs (+ 12 %). Les employés célibataires et les journaliers et journalières enregistrent, eux aussi, une augmentation par rapport à l'hiver 1969-1970 : l'employée reçoit 473 francs par mois, le journalier 34 fr. 50 et la journalière 25 fr. 30.

La montée relativement forte des salaires reflète bien la pénurie prononcée de main-d'œuvre. Par rapport à l'année dernière, l'augmentation est en moyenne de 11,9 %.

De 1948 à 1970, les salaires en espèces des employées et employés ont augmenté plus fortement que ceux des journalières et journaliers. Pour la première catégorie, l'accroissement est de 296 à 320 %, pour la seconde de 239 à 262 %.

Le revenu total mensuel des employés agricoles célibataires en Suisse, sans tenir compte des prestations sociales supportées par l'employeur, se monte pour cet hiver à 1194 francs pour les vachers et 1036 francs pour les autres employés de ferme. Ce montant tient compte de la nourriture, du logement et du blanchissage.

● **ARRESTATION D'UN TRAFIQUANT DE DROGUE.** — Une action de police, menée contre une bande de trafiquants de drogue de Zurich, à permis d'arrêter dernièrement, dans la région de Hinwil, un artiste peintre de 24 ans qui avait vendu au moins deux kilos de haschich. (ATS.)

● **LES ROUTES DE PLAINE SONT GÉNÉRALEMENT SÈCHES.** Au-dessus de 700 à 800 mètres, elles sont encore en partie enneigées.

● **RÉVISION TOTALE DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE.** — Le groupe de travail pour la préparation d'une éventuelle révision totale de la Constitution fédérale a tenu sa vingtième séance de trois jours à Berne, sous la présidence de M. F.-T. Wahlen, ancien conseiller fédéral. (ATS.)

● **LA PRODUCTION TOTALE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE BEZNAU** a dépassé lundi trois milliards de kWh. La Suisse devient ainsi le deuxième producteur mondial par habitant d'énergie électrique fournie par centrale nucléaire. Elle est en effet placée derrière la Grande-Bretagne mais devant la France, les Etats-Unis et l'Italie. (ATS.)

● **LES SUISSES RÉSIDANT AU PAKISTAN ORIENTAL SONT SAINS ET SAUFS.** — Le Département politique fédéral fait savoir que, selon les nouvelles qu'il a reçues de l'ambassade de Suisse au Pakistan, tous les Suisses résidant au Pakistan oriental sont sains et saufs. (ATS.)

Participation des travailleurs aux décisions des entreprises

Trois organisations syndicales lancent une initiative

(Correspondance particulière)

Berne. — Pour la première fois unis sur un même projet, l'Union syndicale suisse, la Confédération des syndicats chrétiens et l'Association des syndicats évangéliques ont décidé de lancer une initiative fédérale. Ils proposent de compléter l'article 34 ter de la Constitution par un paragraphe accordant à la Confédération la compétence de « légiférer sur la participation des travailleurs aux décisions dans les entreprises et les administrations ».

Précisant la portée de ce projet, M. Ernest Müthrich, président de l'USS, a déclaré : « La participation doit être réalisée dans tous les domaines et à tous les paliers : au poste de travail, dans l'enpreprise, au sein des conseils d'administration des grandes sociétés. »

Il s'agit là d'un but nouveau que se fixent les syndicats afin de dépasser le niveau de coopération déjà atteint dans notre société économique.

M. Benno Hardmeier, secrétaire de l'USS, a donné deux indications sur les normes que devrait contenir la législation d'application :

« 1) Pour ce qui est des commissions d'entreprises et de la participation au lieu de travail, on pourrait concevoir une loi-cadre qui se bornerait à énoncer certains principes et à édicter des propositions minimales. Nous n'envisageons pas une loi aussi détaillée que la loi allemande sur le statut des entreprises.

» 2) Quant à la représentation des travailleurs, directement ou par l'intermédiaire de leurs organisations, au sein des conseils, au sein des conseils d'administration des grandes sociétés, la révision du droit qui régit les sociétés anonymes, actuellement en discussion, permettrait de faire un pas décisif. »

La motivation

Il ne fait aucun doute que les trois organisations syndicales n'auront aucune difficulté à réunir les 50 000 signatures nécessaires. Par le canal des voies purement démocratiques, elles pourront donc provoquer un débat fondamental dans tout le pays sur la nécessité et les limites du droit de participation aux décisions. Elles pourront aussi rechercher la solution « typiquement suisse » qu'elles désirent.

Ce faisant, et c'est heureux, les syndicats — même s'ils s'en défendent — redorent leur blason en retrouvant une position de combat. Certes, leur activité est restée permanente. Toutefois, le caractère peu spectaculaire, voire peu original de certaines de leurs actions a sensiblement entamé leur crédibilité dans de vastes milieux.

Il s'agit, d'autre part, de suivre les autres pays européens dans leur législation, pour que des accords futurs ne suscitent pas de discrimination.

Dans le meilleur des cas, le peuple suisse ne sera pas appelé à se prononcer sur cette initiative avant trois ans. Et même l'adoption de l'article proposé ne mettrait pas un point final au grand débat qui va se nouer. Car l'on peut supposer que les grands affrontements apparaîtront tout autant, si ce n'est même davantage, sur l'élaboration de la législation d'application ainsi que sur le principe lui-même.

C. P.

Vos déménageurs à genève

Sauvin Schmidt ✆ 43 80 00 Route des Jeunes 2
Pelichet ✆ 35 10 35 Rue de l'Avenir 22/26
Natural Le Coultre ✆ 32 42 00 Av. de Sécheron 6
Véron Grauer ✆ 32 64 40 Rue du Mont-Blanc 22

OBERLAND BERNOIS COURRIER

DE LOINTAINES RANDONNÉES A SKI

font la joie de nombreux skieurs. Pour les tours à ski à partir du Jungfraujoch, les touristes entraînés et bien équipés peuvent s'adresser aux écoles de ski de Grindelwald, Wengen, Mürren et de la Petite Scheidegg ainsi qu'à l'Office du tourisme du Lauterbrunnen : Pour le non sportifs, une course en hiver au Jungfraujoch (3454 m.) et sur les terrasses du Sphinx (3573 m.) est une excursion qui en vaut la peine. **Les prospectus WK/3-71,** avec tarif et horaire, peuvent être demandés gratuitement par écrit aux chemins de fer de la région de la Jungfrau, case postale, 3800 Interlaken.

MEMENTO

Monthey

Pharmacie de service : Raboud, tél. 4 23 02.

Martigny

Pharmacie de service : Lovey, tél. 2 20 32.
Hôpital Horaire des visites : tous les jours de 13 h 30 à 15 heures et de 19 heures à 20 heures Tél. 2 26 05
Ambulances officielles. tél. 2 26 86 - 2 24 13 - 2 15 52
Pompes funèbres Marc Chappot et Roger Gay-Crosier tél. 2 26 86 2 24 13 et 2 15 52. rue Octodure 2.

Sion

Pharmacie de service : Duc, tél. 2 18 64.
Chirurgien de service : Burgener, tél. 2 26 66.

Sierre

Pharmacie de service : de Charstonnay, tél. 5 14 33.

Les ensevelissements dans le canton

Saint-Léonard : 10 h. 30, Mme veuve Emma Balet, née Premand.
Sierre : 10 h. 30, Sainte-Croix, Mlle Valentine-Amanda Spaziani.
Bouveret : 10 heures : M. Joseph Page.
Lens : 10 h. 30, Mme Berthe Naoux-Keller.
Val-d'Illiez : 10 h. 30, M. Joseph Marclay.
Sion : 11 heures, Cathédrale, Mme Remy Quennoz.
Liddes : 10 heures, Mme Joséphine Lattion, née Tissières.

CINEMAS

MARTIGNY — Etoile

Jusqu'à vendredi 19 — 18 ans
Le film qui a obtenu
le Grand Prix du public
au « Festival du Comptoir » de Martigny 1970
Solo
réalisé et interprété par Jean-Pierre Mocky

MARTIGNY — Corso

Dès ce soir mercredi — 16 ans
Un film d'exception
mené sur un rythme vertigineux
Face d'Ange
avec Kerwin Mathews et Marilu Tolo

FULLY — Michel

Ce soir mercredi — 18 ans
Les Teenagers
ou « La jeunesse actuelle
à travers le monde »
Jeudi 18 et vendredi 19 — 16 ans
Jean Lefèbvre et Annie Cordy dans
Le Bourgeois Gentil Mec

Détendez-vous au cinéma

Programme T.V.

SUISSE ROMANDE

16.45 Le Jardin de Romarin
17.05 Le 5 à 6 des jeunes
18.00 Téléjournal
18.05 (C) En filigrane
18.25 Madame TV : Annik Beauchamps
19.00 (C) Plum-Plum
19.05 Un Soir chez Norris (11). Feuilleton
19.40 Téléjournal
20.05 (C) Carrefour
20.25 Ici Berne
21.00 Ballade pour un voyou. Film de J.-C. Bonnerdot avec L. Terzieff, H. Neff
22.20 Téléjournal - Artistes de la semaine
22.30 Festival de jazz de Montreux
23.00 Hockey sur glace : Suisse Tchécoslovaquie

Télésélection

Ballade pour un voyou (1962)

Un film de Jean-Claude Bonnardot
interprété par Laurent Terzieff, Hildegarde Neff, Philippe Noiret, Michel Vitold
Musique : Samson François

Une bombe dans une valise

Jean-Claude Bonnardot s'est fait connaître avec le remarquable *Morambong*, film qu'il avait tourné en Corée du Nord en 1958 et qui fut interdit pendant des années.

CONFEDERE - SPORTS

HOCKEY SUR GLACE
La Chaux-de-Fonds-URSS 2-14
(0-2 2-4 0-8)

A La Chaux-de-Fonds, en présence de 6000 spectateurs, les hockeyeurs chaux-de-fonniers, renforcés par Henzen (Sierre), Kaufmann et Wittwer (Langnau) ont subi une lourde défaite devant l'équipe nationale d'URSS, sur le score de 2-14 (0-2 2-4 0-8).

Au cours des deux premiers tiers temps, les Suisses firent honorable figure et donnèrent une bonne réplique aux champions du monde. Après 24 minutes, ils n'étaient encore menés que par 2-1 mais durant la seconde moitié du match, la fatigue se fit sentir et les Russes dominèrent alors d'éclatante façon.

Lés Mélèzes : 6000 spectateurs.

La Chaux-de-Fonds renforcé : Rigolet ; Furrer-Sgualdo ; Henzen - Kaufmann ; Huguenin-Turler-Pelletier ; Dubois - Wittwer - Pousaz ; Neininger-Probst-Berra.

URSS : Konovalenko ; Raguline-Lutchenko ; Davidov-Kuskine ; Zygankov-Romichevski ; Vikulov-Maltsev-Firsov ; Petrov-Charlamov-Michailov ; Simine-Startchinov-Martinjuk, Chadrine, Michalov.

CYCLISME
Paris - Nice

1. Eddy Merckx (Be), 27 h. 13' 49" ; 2. Goesta Pettersson (Su.), à 25" ; 3. Luis Ocana (Esp.), à 337' ; 4. Désiré Letort (Fr.), à 42" ; 5. Erik Pettersson (Su.), à 51" ; 6. Lucien Aimar (Fr.), à 51" ; 7. Jan Janssen (Hol.), à 1' 04" ; 8. Charles Rouxel ,Fr.), à 1' 22" ; 9. Jacky Mourioux (Fr.), . 2' 12" ; 10. Walter Godefroot (Be), à 2' 16" ; 11. Frans Mintjens (Be), à 2' 38" ; 12. Jos de Schœnmaecker (Be), à 2' 49" ; 13. Jan Krekels (Hol.), à 2' 52" ; 14. Roberto Ballini (It.), à 3' 24".

BOXE. — A Vienne, le Français René Roque a conservé son titre de champion d'Europe des surlégers en faisant match nul avec le Turc Cemal Kamaci.

BASKETBALL
Les classements du Championnat suisse

LIGUE NATIONALE A

1.. Fribourg Olympic, 15 matches, 29 points (1284-1026) ; 2. Stade Français, 15/28 (1508-1061) ; 3. Fédérale Lugano, 15/28 (1236-1097) ; 4. Vevey, 15/25 (1213-1183) ; 5. Nyon, 15/22 (1121-1158) ; 6. Jonction, 16/21 (1077-1229) ; 7. UGS, 15/20 (1150-1245) ; 8. Birsfelden, 15/19 (1105-1358) ; 9. Pully, 16/19 (1147-1294) ; 10. Lausanne Sports, 15/17(960-1249).

LIGUE NATIONALE B

1. BC Zurich, 14/26 (1171-875) ; 2. Martigny, 13/23 (925-720) ; 3. Champel Genève, 13/22 (796-726) ; 4. Sportive Française Lausanne, 14/22 (902-916) ; 5. Molino Nuovo, 14/20 (902-933) ; 6. Neuchâtel Sports, 13/18 (767-838) ; 7. Rosay Lausanne, 14/18 (860-971) ; 8. CA Genève, 13/17 (766-857) ; 9. Lausanne Basket, 12/13 (697-960) ; 10. Rapid Fribourg (équipe retirée).

PATINAGE ARTISTIQUE
Sondage à la TV

La Télévision romande avait procédé à un véritable sondage d'opinion à l'occasion des championnats du monde à Lyon. Les participants devaient donner la liste des trois meilleurs de chaque discipline, en ne tenant compte que du programme libre.

La grande lauréate de ce concours fut l'Américaine Janet Lynn, qui réunit 95 % des voix dans d'épreuve dames.

Voici les résultats de cette consultation :

Couples : 1. Ludmilla Smirnova-Adrei Surraikine (URSS) ; 2. Irina Rodnina-Alexei Ulianov (URSS) ; 3. Jojo Starbuck-Kenneth Shelley (E-U). — Danse : 1. Pachomova-Gorchkov (URSS) ; 2. Angelika et Erik Buck (All.) ; 3 Schowomeyer-Sladky (E-U). — Messieurs : 1. Ondrej Nepela (Tch.) ; 2. Jan Hoffman (All.-E.) ; 3. Toller Transton (Can.). — Dames : 1. Janet Lynn (E-U) ; 2. Sonja Morgenstern (All-E.) ; 3. Karen Magnussen (Can.).

BOXE. — Un championnat d'Europe à Genève. — De retour de Paris, M. Charles Ritzi annonce qu'il a obtenu l'accord de Ralph Charles, champion d'Europe des welters, et de Roger Menetrey, pour organiser un championnat d'Europe à Genève entre les deux hommes.

L'entourage de Ralph Charles propose le début juin pour la date du combat. Le matchmaker genevois souhaiterait l'organiser le 30 avril déjà. La décision définitive sera prise très prochainement.

BOXE. — Tomasso Galli battu aux points. — Dans le cadre de la réunion internationale de Paris, l'Italien Tomasso Galli, champion d'Europe des suplr-plume, a été battu aux points, en dix reprises, par l'Algérien de Paris Ould Makloufi. Le boxeur nord-africain a remporté une victoire très large. Les juges lui ont attribué de cinq à huit points d'avance.

SKI. — Des Suisses en Pologne. — A Zakopane, Heidi Schillig et Francine Moret ont pris des places d'honneur au slalom spécial qui a vu la victoire de Brigitte Jeandel (Fr.).

REMERCIEMENTS

La famille de

Monsieur Louis PERRODIN

profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son grand deuil, vous remercie très sincèrement de votre présence, de vos dons de messes, de vos envois de fleurs, de couronnes, de vos messages de condoléance et vous prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

Un merci spécial aux représentants des autorités religieuses et civiles, aux Rdes Sœurs de la Providence, aux employés de l'Entreprise Perrodin, au personnel de l'Hôtel du Parc, aux buralistes et facteurs du Val de Bagnes, aux sociétés : la Fanfare l'Avenir, les Cafetiers-Restaurateurs de Bagnes-Vollèges, la Diana de Bagnes, l'Ecole suisse de ski de Verbier, les Entrepreneurs postaux de la Suisse romande, les Hôteliers de Verbier, Motoforce S.A. à Kloten, la Société de Secours mutuels fédérée Bagnes, Simonetta S.A. Martigny, les Téléverbier S.A., les Taxis de Verbier.

Le Châble, mars 1971.

CRÉDIT SUISSE

Dividende de 1970

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 16 mars 1971, le coupon no 29 de nos actions sera payable, sans frais, à raison de

fr. 80.– brut

soit après déduction de 30 % pour l'impôt anticipé, par **fr. 56.– net,** à partir du 17 mars 1971 auprès du Siège central à Zurich et de toutes les succursales et agences en Suisse.

A louer à Martigny

(près poste) très belle pièce pour bureau ou occupation commerciale.

Tél. (026) 2 26 67
2 15 81 2 26 76.
89-020-175

A VENDRE

choix de petits porcs.

Livraison à domicile.

S'adresser au
No (026) 6 22 81.
89-020176

HORLOGERIE - BIJOUTERIE de Martigny

cherche pour début septembre

APPRENTIE-VENDEUSE

Faire offres sous chiffre 89-020.169 Annonces Suisses S.A. - 1951 Sion

Achète d'occasion :
Cuisinière électrique
en bon état.
Chambre à coucher
avec grand lit ou lit jumeaux, et
Salon
Tél. (027) 2 54 25.
36-4424

Abonnez vous au journal «Le Confédéré»

Décorateur-ensemblier

(maîtrise fédérale de tapissier-décorateur)

cherche place comme **COLLABORATEUR**

dans une maison d'ameublement ou maison spécialisée dans la décoration, pose de tapis, etc.

Région Sion, Sierre et environs.

Offres ou demandes de renseignements sous chiffre 89-002.286 ASSA Annonces Suisses S.A. - 1951 Sion.

SALLE DE L'ABEILLE - RIDDES
JEUDI 18 MARS à 20 h. 30
veille de St-Joseph

CONCERT ANNUEL

organisé par
LA FANFARE L'ABEILLE
Direction : J.-Charles DORSAZ

DÈS 22 H. 30 BAL

Orchestre « MOONGLOW-COMBO »
Cantine Buffet

89-002293

ASSA

Entre votre problème publicitaire et sa solution :

Annonces Suisses S.A.
" ASSA "

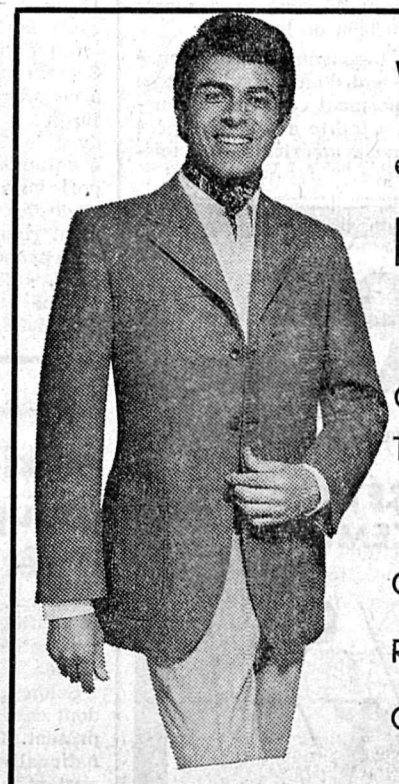

Vestes et **pantalons**

Grand choix
Teintes mode

QUALITÉ
RETOUCHES GRATUITES

ALBERT SCHUPBACH
GRAND-PONT SION
Tél. (027) 2 21 89
89-021045

AMÉRIQUE DU SUD

Emeutes sanglantes en Argentine

Cordoba (Argentine), 15. — (Reuter) Une dizaine de milliers de manifestants ont pris le contrôle de quatre quartiers à Cordoba lundi, brûlant des voitures, brisant des vitrines, allumant des feux, au cours d'une grève générale pour protester contre la nomination d'un nouveau gouvernement de la province.

La police a lancé des gaz lacrymogènes contre les manifestants qui ont cassé plus d'un millier de vitrines à l'issue d'un rassemblement marquant le début de la grève.

L'armée est prête à intervenir.

En mai 1969, les troubles s'étaient déjà produits à Cordoba, causant la mort de vingt personnes, au cours de deux jours de bagarres.

■ Cordoba, 16. — (AFP) Le calme régnait, après minuit, dans les quartiers centraux de la ville de Cordoba, mais, selon la police, la situation était encore troublée dans certains secteurs éloignés du centre que les autorités contrôlaient cependant.

Le bilan est lourd : soixante blessés, dont dix atteints par des balles, 300 personnes arrêtées, une cinquantaine de voitures incendiées, six banques attaquées avec des coktails molotov, une cinquantaine de magasins mis à sac. La firme américaine Xeros et l'Icana (institut culturel argentino-nord-américain) ont également été attaqués.

A Buenos Aires, la « junte des commandants » et le « Conseil des amiraux » se sont réunis pour examiner la situation. Selon plusieurs versions, la question de la destitution de l'actuel chef de l'Etat, le général Levingston, aurait été soulevée. Les observateurs ont noté d'autre part l'absence de ce dernier de la Présidence de la République, depuis 18 heures lundi soir. Un porte-parole a cependant précisé que le président avait assisté à une messe à la mémoire de son fils, mort il y a quatre ans.

Enfin on ne dément pas de source militaire l'éventualité de l'instauration de l'état d'urgence dans la province de Cordoba, sous commandement militaire.

INDOCHINE

Les troupes thaïes sur la frontière du Laos

Bangkok, 16. — (AFP) Le gouvernement thaïlandais a disposé des forces de la police et de la marine sur 240 kilomètres le long de la frontière avec le Laos pour interdire toute infiltration communiste éventuelle, apprend-on mardi à Bangkok.

Le commandant en chef des forces navales thaïes, s'est rendu lundi dans la province de Nongkai, l'une des principales provinces frontalières du nord-est, pour s'y entretenir avec le gouverneur.

L'amiral a inspecté toutes les voies d'infiltration possibles le long du Mékong.

■ Saigon, 16. — (AFP) L'attaque nord-vietnamienne déclenchée hier sur la base de Khe Sanh est la plus importante subie depuis sa réactivation, quelque temps avant l'offensive sud-vietnamienne au Laos. Mais en dépit de son intensité, l'attaque n'a causé que des dégâts minimes et des pertes légères apprend-on de source militaire.

Quelque 150 roquettes et obus de mortier sont tombés sur la base en trois heures. Tous les militaires ont reçu la consigne de se mettre à l'abri dans des bunkers. La plupart des hélicoptères stationnés sur la piste de Khe Sanh ont été évacués. Mais plusieurs d'entre eux ont été touchés par les premiers tirs adverses et la piste a été endommagée. Elle reste cependant utilisable, a déclaré un porte-parole militaire.

CHINE

Lancement d'un satellite confirmé

Pékin, 16. — (AFP) L'agence Chine nouvelle a confirmé mardi le lancement effectué avec succès le 3 mars d'un satellite artificiel de la Terre.

Le 16 mars. — (AFP) Le Pentagone avait annoncé le 3 mars dernier le lancement d'un second satellite par la Chine populaire, lancement confirmé aujourd'hui par Radio-Pékin. Le satellite avait été repéré par un pilote de l'aéro-navale américaine, en mission dans le Sud-Est asiatique.

BANQUE ROMANDE

Capital et réserves : 25 millions

LIVRET DE PLACEMENT

5 1/4 %

CONDITIONS SPÉCIALES :

LIVRET DE PLACEMENT « VIEILLESSE »
LIVRET DE PLACEMENT « JEUNESSE »

MARTIGNY

Genève - Lausanne - Yverdon

ASSA 82-006421

MOYEN-ORIENT

Frontières : Mme Meir maintient sa position

Jérusalem, 16. — (AFP) **Mme Golda Meir, premier ministre israélien, s'est longuement expliquée mardi, devant les députés de la Knesset, sur son interview au « Times » de Londres, dans laquelle elle avait évoqué les futures frontières d'Israël après un accord de paix. Mme Meir a tenu tout particulièrement à rassurer le parti national religieux — dont les ministres ont été vivement émus par cette interview — en soulignant qu'« aucune décision sur les problèmes territoriaux ne sera prise en dehors du parlement et sans son approbation ».**

Auparavant, M. Menahem Begin, ancien ministre et chef du parti nationaliste Gahal, avait présenté la motion de censure déposée par son parti et celui du Centre libre (nationaliste). M. Begin, dans un véritable réquisitoire contre la politique de Mme Meir, l'a accusée d'avoir, par cette interview, « ouvert la porte à un nouveau Munich » et a demandé la dissolution du Parlement et de nouvelles élections.

Il a estimé que « les frontières supposées dont le premier ministre a fait part au « Times » marquent une volte-face totale par rapport à ses précédentes déclarations ». M. Begin s'est particulièrement opposé à la suggestion de Mme Meir d'une force mixte égypto-israélienne en vue d'assurer le respect de la démilitarisation du Sinaï.

« Aucune carte... »

Dans sa réponse, Mme Meir a commencé par déclarer : « Je n'ai tracé aucune carte, je n'ai pas déterminé les frontières et je ne retire rien de ce que j'ai dit au correspondant du « Times » de Londres ».

Après avoir indiqué que le journaliste du « Times », M. Louis Heren, n'avait pas pris de notes sténographiques de l'interview et que certaines de ses réponses ne paraissaient pas dans leur contexe, Mme Meir a déclaré qu'il lui semblait donc « nécessaire de revenir ici, de façon à ce qu'aucun doute ne demeure », sur les six points de cette interview :

1. Jérusalem restera réunifiée et partie intégrante d'Israël.
2. Israël n'abandonnera pas les hauteurs du plateau du Golan qui commandent la vallée de la Houleh.
3. Les forces armées arabes ne pourront plus librement traverser le Jourdain.
5. Des frontières sûres et reconnues, déterminées au cours de négociations entre Israël et son voisin, sont essentielles en vue d'empêcher une nouvelle guerre. Des garanties internationales ne peuvent constituer un substitut à de telles frontières.
6. Israël est prêt à des négociations avec les Etats arabes sur tous les problèmes, mais n'acceptera pas de diktat.

■ Jérusalem, 16. — (AFP) Le groupe parlementaire du parti national religieux a décidé d'apporter son soutien au premier ministre, Mme Golda Meir, et de voter contre la motion de censure.

Le groupe qui s'était réuni après les déclarations de Mme Golda Meir à la Knesset, a pris cette décision après une discussion ardue, par sept voix contre cinq.

La stabilité du gouvernement de Mme Meir dépendait de ce vote.

Abba Eban : intérêt « vital » pour Charm-el-Cheik

Londres, 16. — (AFP) Le gouvernement israélien est prêt à entamer des « négociations sans conditions préalables » sur la question du retrait de ses troupes sur les frontières futures. Cette assurance, déjà donnée à M. Jarring la semaine dernière a été réitérée lundi soir par M. Abba Eban, ministre des Affaires étrangères d'Israël, au cours de l'entretien qu'il a eu avec son collègue britannique, sir Alec Douglas Home, indique-t-on de source israélienne.

En même temps le chef de la diplomatie israélienne a expliqué à son interlocuteur l'intérêt « vital » de son pays pour le « contrôle de la région de Charm El Cheik » et a fait état des raisons pour lesquelles son gouvernement avait rejeté, dans sa réponse du 26 février à la lettre de M. Jarring, la demande égyptienne d'un retrait israélien sur les lignes d'avant le 5 juin 1967, ajoute-t-on.

GRANDE-BRETAGNE

Trente députés demandent la nationalisation de Ford

Londres, 16. — (AFP) Trente députés travaillistes ont déposé mardi sur le bureau de la Chambre des Communes une motion demandant la nationalisation de Ford-Grande-Bretagne.

Cette initiative intervient au lendemain du départ de M. Henry Ford II de Londres qui, au cours de sa visite dans la capitale britannique, avait réaffirmé ne plus pouvoir réinvestir en Grande-Bretagne, en raison de la situation précaire dans laquelle se trouvent les usines de sa société du fait de conflits sociaux répétés. Ford-Grande-Bretagne est paralysée depuis plus de six semaines par une grève opposant les employés à la direction à propos d'augmentations salariales.

Henry Ford en Allemagne

Bonn, 16. — (AFP) M. Henry Ford II est arrivé lundi soir en RFA venant de Londres. Il est venu s'entretenir jusqu'à jeudi avec les dirigeants de Ford-Allemagne à Cologne. Le service de presse de la firme automobile a précisé mardi qu'il s'agit d'une visite de travail prévue depuis longtemps. La venue de M. Ford à Cologne n'est pas à mettre en rapport avec ses récentes déclarations faites à Londres.

Un porte-parole de Ford-Allemagne a en outre indiqué qu'un déplacement de M. Henry Ford à Sarrebruck n'était pas envisagé. Il a fait remarquer à ce propos que la Ford Motor Corporation n'avait jusqu'à présent pas engagé de négociations formelles avec le Gouvernement sarrois pour l'implantation éventuelle d'une nouvelle filiale Ford en Sarre. Le porte-parole a ajouté qu'on en était uniquement au stade des contacts et qu'il n'y avait encore absolument rien de définitif quand au choix d'un emplacement pour la construction d'une nouvelle usine Ford. « Elle pourrait être aussi bien implantée en France en Italie, qu'au Schleswig Holstein ou en Grande-Bretagne », a noté le porte-parole.

AMÉRIQUE CENTRALE

Mexique : groupe révolutionnaire arrêté

Mexico, 16. — (AFP) Un « mouvement d'action révolutionnaire » a été découvert par les autorités mexicaines, a annoncé lundi le Ministère de la justice.

Selon le bulletin publié à ce sujet, 19 arrestations, dont celles de trois femmes, ont été opérées jusqu'à présent. Toutes les personnes appréhendées sont de nationalité mexicaine. Elles ont déclaré qu'elles avaient subi à partir de 1968 un entraînement politico-militaire dans une base militaire située près de Pyong Yang, en Corée du Nord.

L'objectif poursuivi par le Mouvement d'action révolutionnaire (MAR), ajoute le bulletin, était d'imposer au Mexique un « régime marxiste-léniniste » et « d'abolir les institutions actuelles du pays ». Les membres du MAR ont été appréhendés au cours des dernières semaines dans des « écoles de guérilla » fonctionnant dans diverses villes mexicaines, notamment à Acapulco et à Mexico.

FRANCE

Grève aérienne : enfin un accord

Paris, 16. — (AFP) La crise des transports aériens français s'est terminée par des discussions au finish, qui ont abouti à la signature d'un procès-verbal d'accord entre les compagnies et le personnel navigant technique.

Les navigants ont abandonné le principe du « crédit-time au courrier » qu'ils exigeaient au début de la crise, pour accepter le principe du « crédit-time au mois » proposé par les compagnies.

Compagnies et navigants se sont mis d'accord sur l'emploi des mécaniciens navigants qui, a dit M. Greard, se voient confirmés dans leur emploi. Les mécaniciens refusaient de se voir remplacés par un copilote dans certaines conditions de vol. Il a été admis que ces copilotes pourront doubler les mécaniciens après avoir suivi un programme de formation qui devra être établi en accord avec les organisations syndicales de ces mécaniciens.

En ce qui concerne les améliorations des conditions de travail, les navigants estiment avoir eu en partie gain de cause sur les temps de repos. Seule précision donnée en ce qui concerne les salaires : les navigants seront payés sur la base de leurs rémunérations minimales pendant la durée de la crise.

Les pilotes mécaniciens et radio se sont en outre engagés, comme le demandaient les compagnies, à ne pas faire grève durant cinq ans. Les compagnies formulaient cette exigence pour reprendre les vols.

L'accord intervient au vingt-sixième jour de la crise. Le trafic devrait être redevenu normal samedi.

ÉTATS-UNIS

Procès Calley : réquisitoire

Fort Benning (Georgie), 16. — (AFP) Le procureur Aubrey Daniel a entamé lundi son réquisitoire au procès du lieutenant William Calley, accusé du meurtre d'une centaine de villageois sud-vietnamiens du hameau de My Lai, en mars 1968.

Après quatre mois de témoignages, a souligné le procureur, il a été clairement établi que l'accusé a ordonné à ses hommes d'exécuter les villageois et qu'il a lui-même tiré sur une multitude de femmes, d'enfants, de bébés et de vieillards sans défense. Il ne s'agit pas, a ajouté le procureur, de déterminer la culpabilité de tiers (allusion au témoignage de Calley, qui affirme avoir exécuté des ordres de son supérieur, le capitaine Ernest Medina, qui doit lui-même passer en jugement) mais de savoir si Calley est oui ou non coupable de meurtre. Le nombre de victimes n'est pas non plus le facteur clé. Si Calley n'a tué qu'une seule personne de sang-froid, il est coupable de meurtre.

Le procureur terminera son réquisitoire mardi.

POINT DE VUE

90 millions d'Américains sont surveillés par le FBI

Un nouveau genre de dictature, « made in USA », menace les Américains. Ni de droite, ni de gauche, ni fasciste, ni communiste ou maoïste, mais électronique. C'est la dictature de l'ordinateur. Le « Big Brother » que même George Orwell, dans ses cauchemars de « 1984 », n'avait pas imaginé. Elle commence à la naissance, ou presque, quand chaque adolescent se voit attribuer un numéro matricule pour la Sécurité sociale. Ce numéro va le suivre pendant toute sa vie, et remplacera son nom sur les fiches et dans les dossiers officiels.

De New York : L. P.

A l'école, à l'université, au service militaire, lorsqu'il ouvrira un compte en banque, lorsqu'il fera une demande d'emploi, lorsqu'il déclarera ses impôts, à l'hôpital, partout où il passera, ce sera son numéro.

Jusqu'à l'avènement de l'ordinateur, tout cela pouvait passer pour de la bonne administration sans plus.

Mais avec l'ordinateur tout a changé. Ces différents dossiers, y compris bien entendu le casier judiciaire, l'état civil, le permis de conduire et les demandes passeport sont centralisés sous le même numéro et sur une fiche qui devient, ou qui pourrait devenir une fiche de police.

Il suffit de composer le numéro et l'ordinateur vous débite un état signalétique de John Doe. Tant que la police ou la politique ne s'en mêlent pas, aucun danger.

Mais la police et la politique s'en mêlent surtout depuis la guerre du Viêt-nam.

Douze services « antisubversion »

Une sous-commission du Congrès a révélé qu'il existait actuellement aux Etats-Unis, à des échelons divers, une douzaine d'organisations ou de services qui étaient chargés de surveiller les citoyens américains ou étrangers considérés comme « subversifs ». La définition de « subversif » pouvant évidemment changer des maches sur la Maison-Blanche ou le parti au pouvoir.

Quatre-vingt dix millions d'Américains (sur deux cents) ont déjà leur fiche au Federal Bureau of Investigation.

Créé pour faire la guerre aux gangsters, le Federal Bureau of Investigation a commencé avec la seconde guerre mondiale à s'occuper des « ennemis », notamment dans la population d'origine allemande, et des « subversifs ». Ce rôle n'a pas disparu avec la guerre, au contraire.

En plus du F.B.I., il y a le Service Secret chargé principalement de la protection du Président et des hauts personnages officiels. Mais ce rôle implique évidemment une sorte de police préventive des éléments et mouvements considérés comme dangereux.

Et il y a aussi la Counter Intelligence Adgency, chargée du contre-espionnage américain. Mais le contre-espionnage commence aussi dans le pays même, où les espions étrangers sont en contact avec des Américains.

Ce n'est que récemment que l'on a appris que l'armée, la marine et l'aviation avaient aussi leur police, chargée de surveiller les civils qui pourraient être considérés comme dangereux, les mouvements de contestation qui préparent des manifestations contre la guerre, les pacifistes, les Noirs susceptibles de créer des émeutes. Car l'armée, la marine et l'aviation peuvent être appelées à réprimer ces émeutes, ou contenir les manifestants comme ce fut déjà le cas à Washington lors des marchés sur la Maison-Blanche ou le Pentagone.

Les campus pleins d'agents secrets

En plus de tous ces systèmes de police à l'échelon fédéral, chaque Etat (il y en a cinquante) a aussi sa police chargée en principe de poursuivre les malfaiteurs, les trafiquants, ets., mais que depuis quelque temps déborde sur la politique. Et comme si ça ne suffisait pas, New York et d'autres grandes villes ont aussi une police chargée de la surveillance des mouvements extrémistes, des étrangers. Ces polices sont souvent embryonnaires mais depuis les émeutes raciales, les manifestations contre la guerre, elles se sont développées, surtout dans les villes universitaires où les campus sont noyautés par toutes sortes d'agents secrets, d'espions et de mouchards.

Il arrive qu'il y ait tant d'agents de ces diverses polices, et qui ne se connaissent pas, à une manifestation, qu'ils se dénoncent entre eux comme « subversifs ».

Pris dans tout ce écheveau d'espionnage, rare est l'Américain qui n'aura pas bientôt une fiche quelque part, avec son numéro, enregistré dans un ordinateur central. Rien n'échappera plus à « Big Brother », ou au pouvoir qui le commandera.

SION

Châteaux valaisans

On a prévu une série à tirage limité de sept émissions sur les châteaux valaisans, série de pièces d'or et d'argent numérotées.

Cette série comprendra les châteaux de Sion, Loèche, Saint-Maurice, Martigny, Brigue, Sierre et Vouvry.

La première, celle de Sion, vient d'être émise. Elle sera mise en circulation en avril. Elle aura 250 pièces en or valant chacune 250 francs avec écrin, et 2500 pièces en argent, valant chacune 18 francs avec étui.

La première pièce est frapppél de l'écusson valaisan avec la devise Soli Deo Gloria, *sur une face, et du château de Valère dominant Sion, sur l'autre face.*

Cours de perfectionnement

Le cour de perfectionnement pour serruriers vient de se tenir à l'atelier école du centre de formation professionnelle de Sion.

Quelques personnalités ont visité ce cours, notamment les membres du comité cantonal de l'Association valaisanne des maîtres serruriers et constructeurs entourant leur président Victor Berclaz, de Sierre, MM. Brunner du Service cantonal de la formation professionnelle, Mounir de l'Office social de protection des travailleurs, Moltk, du Centre de formation professionnelle de Sion, des représentants des syndicats, et M. Veuthey, directeur du Bureau des métiers.

Septante-cinq personnes ont suivi les divers cours.

MARTIGNY

M. Rouiller à l'honneur

Après avoir remporté un vif succès lors de son exposition au Carrefour des Arts, à Sion, l'artiste Claude Rouiller connaît également le succès avec Lausanne, où il expose en compagnie d'autres artistes.

D'autre part, la jeune Chambre économique de Martigny vient de lui confier le dessin de la première page du bulletin périodique qu'elle publie. C'est une réussite de plus à l'actif de M. Rouiller.

MONTHEY

De la place dans les armoires

La section de Monthey de la Croix-Rouge suisse organisera une vaste campagne de ramassage placée sous le titre de « La place dans les armoires ». On récoltera des habits neufs ou usagés, des chaussures et de la literie.

L'action aura lieu à Champéry, Val-d'Illiez, Troistorrents, Monthey, Collombey, Muraz, Vionnaz, Les Evouettes, Le Bouveret et Saint-Gingolph.

24 HEURES EN VALAIS

SAXON

Assemblée primaire

Les citoyens et citoyennes de Saxon sont convoqués en assemblée primaire pour prendre connaissance des comptes de l'année écoulée. Ils se soldent par un boni de 29 958 francs.

Les bourgeois sont convoqués pour 19 heures et les citoyens pour 20 heures.

SAAS-FEE

Courses de parlementaires

Une course à ski pour parlementaires sera organisée par le député Hubert Bumann, le samedi 27 mars à Saas-Fee. On a prévu un slalom géant qui attirera certainement beaucoup de monde.

Robert Hainard expose à l'Alpe des Chaux

Je ne sais pas si Robert Hainard aime que l'on parle « environnement ». Mais, paradoxalement, cet homme qui échappe à toutes les modes s'est toujours fait une règle, dans ses gravures sur bois, d'accorder presqu'autant d'importance au milieu dans lequel ils vivent qu'aux animaux eux-mêmes, et ceci bien longtemps avant que l'on parle d'environnement.

Robert Hainard est certainement l'un des hommes de notre époque qui connaît le mieux les animaux d'Europe, mais qui les connaît personnellement, et l'un de ceux qui maîtrise le mieux la xylographie : il a, pour le bois, la même approche que pour l'animal.

Si Robert Hainard fut l'un des premiers à crier le plus fort que l'on tuait la nature et que l'homme serait sa propre victime, son œuvre gravée passe à travers les modes avec une sérénité qui impressionne ceux qui n'avaient pas compris que son naturalisme dépassait le naturalisme.

Robert Hainard exposera ses gravures sur bois dans la salle de la Société d'animation de l'ensemble montagnard de l'Alpe des Chaux, à Gryon, du 13 mars au 1er avril 1971.

Communication importante du Dr T. H. Reed, directeur du Zoo national américain :

« Les vers de terre crus ont le même goût que les spaghettis ! »

Je ne suis pas surpris : il y a bien des années, lors des « totemnisations » scoutes, nous bandions les yeux de nos victimes et leur faisions ingurgiter des spaghettis froids... en leur affirmant qu'il s'agissait de vers de terre crus. Et ça marchait !

Ces savants américains qui croient tout inventer !

Dupont du Rhône

Marlène Dietrich, quand elle sort la nuit, commande, à trois heures du matin, un chou-fleur cru et une bouteille d'eau minérale. Elle prétend que c'est excellent pour la santé et que grâce à cela, le lendemain, elle se lève le teint frais et sans effort...

... Evidemment, si elle ne se lève que le lendemain, on peut conelure que le chou-fleur et l'eau minérale, ça fait dormir.

Le peintre Tinguely et le sculpteur Feischli au Carrefour des Arts

Depuis une semaine ces deux artistes présentent un ensemble d'œuvres qui captivent l'attention des visiteurs.

Il y règne beaucoup de franchise et voire d'un véritable désintéressement artistique, qui me plaisent tant dans la subtilité et la plasticité chez Tinguely que chez Feischli. Les rythmes arrêtées doublées d'aisance du peintre, les compositions et le réalisme anatomique du sculpteur ne sont pas enclins au snobisme, au contraire, le discernement domine dans toute l'exposition du Carrefour des Arts.

Le peintre Tinguely

Les paysages ont du « nerf ». On retrouve un grand nombre de jolis paysages de la Gruyère et de la Broye. L'artiste a approfondi la technique des contrastes, particulièrement « Fribourg, rue des Augustins », « La région de Prahins » avec dans le fond le Jorat avec ses verts et les surfaces teintées de sombre sont sans le ton du lieu. Les ciels paraissent remués d'envolement, en dépit, parfois, des lumières basses.

Les couleurs expriment un bel effet. La mise en page est minutieuse. Un certain surréalisme se dégage, même si on remarque une imperfection, le tout laisse une véritable impression de sincérité. C'est ce qui fait la force du peintre.

Il y a aussi chez Tinguely un « immobilisme remuant » si on me permet cette expression. Il est doué d'un tempérament audacieux, mais discipliné. Il est près d'atteindre un but, où l'harmonie est pleine de « sublimité ». Un exemple, les couleurs « noirâtres » savamment dosées mettent en relief ses nuiles, la proportion d'une rue est soulignée par un chat... Dans chaque toile il y a de la distinction et riches en « trouvailles ». Parler plus du peintre ou « plutôt où commencer et où finir », car toutes ses œuvres plaisent.

Un sculpteur doué

Et oui, Feischli a une sculpture mélodieuse. La structure lamée de « La buse » ou du « Coq » révèlent un talent indéniable, spécialement le rapace c'est le réalisme avec passion. La force est judicieusement développée, cela présage un affranchissement presque total de cet artiste doué.

Même dans les compositions qui ont « une synthèse peut-être moins plastique » portent l'empreinte et l'imagination du sculpteur. De la pureté anatomique il pousse son génie à des réalisations multiformes. Malgré la diversité, il cherche à plaire, probablement que ses dons ne sont pas tous employés dans les constructions métalliques...

Il faut reconnaître que dans ses compositions le mouvement est exprimé par un effet décoratif.

Quoi qu'en puissent penser certains la sculpture métallique et celle lamée en métal prend de plus en plus d'importance Pour cette raison Feischli doit persister dans son art, car il peut acquérir une plus grande maîtrise dans cette forme artistique.

Il n'y a qu'une possibilité afin de vérifier mes impressions c'est d'aller faire connaissance avec les deux artistes « accrochés » au Carrefour des Arts.

Roger Bioley d'Angreville.

Il y cent ans mourait à Nendaz
Le Déserteur : Ch. F. Brun

Nous avons parcouru une nouvelle fois le magnifique livre de Jean Giono consacré au Déserteur : ce personnage mystérieux qui vécut à Nendaz, venu on ne sait d'où. De Colmar, concluent quelques historiens, retrouvant sous sa signature de C.-F. Brun, l'appellation « à Colmar ». D'ailleurs, peut-être ? Qu'importe. Son origine demeure aussi mystérieuse que sa vie. Giono note : « On ne s'improvise pas déserteur ; on ne saute pas d'un seul coup dans la vie d'un contemplatif, et surtout dans la peau d'un homme qui accepte la misère. »

Qui était le Déserteur ? Un malandrin de la pire espèce, assassin peut-être ? Un moine défroqué ? Un prélat ? Il peint des images saintes, et l'on imagine difficilement un scélérat, un défroqué créer des œuvres pieuses en se trompant à lui-même. Il arrive à Haute-Nendaz, à Praz-Savioz plus exactement. Le président de la commune, Jean-Barthélémy Fragnière, s'occupe à la tâche de paysan quand le visiteur, visiblement épuisé par des famines pénibles, se présente à lui. L'inviter à la maison est le premier geste d'hospitalité du paysan-président ! Mais le visiteur ne suit pas l'invivation : il accepte un maigre repas, qu'il prendra dans la forêt. Cependant, le contact est demeuré, et le passant que l'histoire nommera le Déserteur, bientôt parcourt les villages et les hameaux de Nendaz. Il mène une vie bien tranquille, méritant sa nourriture en réalisant des images pieuses qu'il peint sous verre, sur du papier fort, du papier d'emballage, disait mon grand-père. Après trop de solitude et de misères, l'homme a besoin de la confiance de cette population de Nendaz. Celle-ci lui accorde son hospitalité et sa générosité. Toutes les familles l'accueillent, car, il y a quelques années, avant la grande razzia des œuvres du Déserteur, rares étaient les familles de Nendaz à ne point posséder une œuvre de l'hôte mystérieux.

Ainsi, durant une longue partie de sa vie mystérieuse, le Déserteur visitera les villages de Nendaz, offrant ses œuvres à qui les demande. Poliment il biaise les questions indiscrètes sur son origine. Une fois, il viendra à confesse ; le curé qui l'entendra mourra peu après, remué, dit-on, par les révélations du Déserteur.

Il est dur de passer ainsi son existence, confiné pour toujours entre ces quatre murs : la misère, les gendarmes (et leur peur), la charité et la mort.

Cette dernière l'atteindra à Veysonnaz, le 9 mars 1871. D'aucuns le font mourir à Bieudron, mais les écrits sont formels, c'est bien à Veysonnaz qu'il décède, et son corps repose depuis devant le porche de l'église de Basse-Nendaz.

Des personnes bien intentionnées, d'autres qui le furent moins, ont reconnu la valeur des œuvres du Déserteur. De tous les greniers et raccards sont sortis ces milliers de dessins, représentant des personnages de la vallée, racontant l'histoire des saints et des saintes.

Grâce au dévouement d'un Jean-Claude Michelet, il fut possible de mettre sur pied une exposition des œuvres du Déserteur.

Et aujourd'hui, cent ans après sa mort, c'est tout Nendaz qui pense encore à cet être mystérieux : Charles-Frédéric Brun. Sous le porche de l'église, à quelques pas de sa tombe, une plaque commémorative rappellera, dès le 9 mars 1971, à toutes les générations, l'existence mystérieuse, pénible aussi, du Déserteur.

Il est bon que les générations maintiennent auprès d'elles les instants précieux du passé : les jours et les ans du Déserteur passés à Nendaz sont au nombre des richesses d'une région. Ce serait un crime que de souiller ce souvenir ou de le négliger simplement.

Aussi nous félicitons sincèrement tous ceux qui ont réalisé ce modeste hommage au Déserteur. La même charité, la même affection sont demeurées les valeurs des gens de Nendaz.

psf.

Commission paritaire du vignoble valaisan

Réunie à Sion, le 15 mars 1971, la commission paritaire du vignoble valaisan s'est occupée de la fixation des salaires minima de la main-d'œuvre viticole pour l'année en cours, ainsi que du tarif pour travaux à forfait de la vigne.

Après discussion, l'accord suivant est intervenu sur les salaires, tarifs et prestations à servir par les employeurs pour l'année 1971.

Salaires horaires

	Fr.
A. 1. Métral responsable assurant l'exploitation du vignoble (engagement du personnel, décompte des salaires, fourni tures, etc.)	*7.50*
2. Chef d'équipe travaillant sous les directives du propriétaire	*6.20*
3. Ouvrier qualifié (une prime de fidélité de 5 centimes à l'heure sera versée après la première année de service et pendant 3 ans (5.95)	*5.80*
4. Ouvrier occasionnel	*5.30*
5. Ouvrier permanent engagé sous contrat	*4.80*
6. Ouvrière	*4.20*
7. Ouvrière permanente engagée sous contrat	*3.70*

Le personnel des classes 5 et 7 bénéficie des salaires des classes 4 et 6 après 2 ans de service chez le même employeur.

B. Le tarif pour travaux à forfait en 1971, aux conditions usuelles, est fixé à Fr. 1.15 le m2. Un supplément de 5 centimes par m2 peut être demandé pour les petites parcelles du coteau où l'emploi des machines n'est pas possible.
L'achat de produits herbicides et les travaux de de buttage/débuttage sont compris dans ce prix.

C. Un supplément de 9 % (6 % vacances, 3 % assurance maladie) sur les salaires et tarifs fixés cidessus A et B sera versé par les employeurs qui n'assument pas ces obligations sociales sous une autre forme.

Remarque. — *Sous lettre B, les « conditions usuelles » comprennent l'exécution de tous les travaux courants de culture, y compris la fourniture des instruments et machines, ainsi que du carburant utilisé.*

En revanche, ne sont pas compris la fourniture des produits de traitement et autres (engrais, échalas, liens, etc.), ni les travaux d'arrosage, de vendange et de mise en terre du fumier, qui s'effectue en régie.

La commission paritaire

Pour de la belle confection...
Au Tianon
PAUL SALAMIN SIERRE ✆ 5 08 33

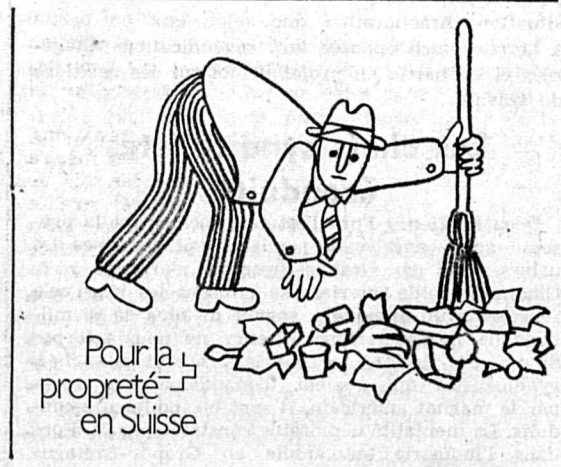

A nos lecteurs, annonceurs et collaborateurs

A l'occasion de la fête de Saint-Joseph, 19 mars, férié en Valais, « Le Confédéré » 19 mars.

Nos bureaux rédactionnels à Sion seront fermés el jeudi 18 mars, à 17 heures, le vendredi 19 mars jusqu'à 18 heures, le samedi 20 mars toute la journée, et le dimanche 21 mars jusqu'à 18 heures.

Les bureaux d'Annonces Suisses S.A., place du Midi, téléphone (027) 2 30 43, seront fermés du jeudi 18 mars à 17 heures au lundi 22 mars à 7 h. 30.

Cours spécial de formation de maîtresses en économie familiale

Afin de remédier à la pénurie de personnel enseignant dans les écoles ménagères et pour assurer les cours d'économie familiale aux élèves des écoles secondaires, le Conseil d'Etat a décidé, sur la proposition du Département de l'instruction publique, la mise sur pied d'un cours spécial de formation de maîtresses en économie familiale.

Durée de la formation :

Une année de cours, suivie de stages pédagogiques et d'une formation complémentaire ultérieure en emploi.

Caractère de la formation :

Formation technique, pédagogique et psychologique.

Statut professionnel et matériel :

Le cours d'une année, les stages et la formation complémentaire requise donnent droit au certificat de maturité pédagogique et au statut matériel officiel des maîtresses de l'enseignement ménager.

Conditions d'admission :

Les candidates doivent remplir les conditions suivantes :

— être âgées de 18 ans au minimum ;
— être en possession d'un diplôme de commerce ou
— avoir suivi six années de collège classique ou
— justifier d'une formation équivalente.

Possibilités offertes par la profession :

Enseignement à plein temps ou à temps partiel :

— dans les écoles ménagères régulières ;
— dans les cours pratiques de l'école secondaire ;
— aux adultes.

Admission :

Les examens d'admission auront lieu, comme pour la section primaire, le vendredi 21 mai 1971 à 8 h. 15, à l'Ecole normale des institutrices, avenue Ritz, Sion.

Inscriptions :

Les inscriptions pour cet examen sont reçues par le Département de l'instruction publique, service de l'enseignement primaire et ménager, *jusqu'au 20 avril 1971.*

Prière d'indiquer le nom, le prénom, le domicile, l'année de naissance, l'adresse précise, la formation ainsi que les renseignements concernant la dernière école fréquentée.

Le chef du Département
de l'instruction publique
A. Zufferey

Méfiance ! Méfiance ! Un savant soviétique vient d'affirmer qu'il n'était pas difficile de fabriquer du caviar « ersatz » à partir du pétrole !

Comment sera-t-on désormais certain de manger d'authentiques œufs d'esturgeon ? (à la coque, sur le plat, brouillés, à la russe, etc...).

Le caviar iranien peut-être ? Hélas ! L'Iran aussi est un gros producteur de pétrole.

Et, j'y pense... Les ostréiculteurs bretons, dont les parcs sont menacés par le mazout, ne vont-ils pas songer à se dédommager en nous offrant du caviar ?

Comme le dit un mien ami, gastronome et dessinateur italien : « Ma, zout alors ! »

Hôtel Continental Crans

藍夢西餐

Tél. (027) 7 24 90

RESTAURANT CHINOIS

Chefs de cuisine :
M. et Mme Hau de Hong-Kong
Capitaine : M. Wong
Maître d'hôtel : M. Dolci

Les véritables spécialités de Canton, Pékin et Szetchuang.

SALT à Vienne

Provisoire indifférence soviétique

L'impression prévaut à Vienne que le quatrième round des négociations secrètes soviéto-américaines SALT, qui se sont ouvertes hier matin à l'ambassade russe, sera particulièrement difficile. Hier, les deux chefs de délégation, M. Smith pour les USA et M. Semionov pour l'URSS, ont fait le point des pourparlers menés jusqu'ici en alternance à Helsinki et à Vienne. Le porte-parole de la délégation américaine, qui tient après chaque réunion une petite conférence de presse, a refusé de donner la moindre indication sur le contenu de ces déclarations liminaires.

DE VIENNE : HENRI HARTIG

Mais on affirmait lundi dans les rangs de la délégation américaine que les Soviétiques hésitent encore à répondre franchement aux propositions présentées en juillet dernier à Vienne par les négociateurs américains. M. Smith avait suggéré alors une limitation quantitative des fusées à longue distance et des systèmes de défense antifusées. Entretemps, la position américaine a évolué et l'on parle de nouveau d'un accord global comprenant aussi les engins à têtes multiples. Les Soviétiques, pour leur part, semblent avoir rappelé au cours de la première réunion de Vienne, qu'un accord n'aurait de sens pour eux que s'il englobe également les armes stratégiques installées en Europe occidentale et les bombardiers embarqués sur les porte-avions de la flotte américaine en Méditerranée. Ils argumentent que cet arsenal menace directement leur territoire.

On confirme ici dans les coulisses de la conférence qu'aucun changement majeur dans la position des deux super-puissances n'est intervenu depuis Helsinki. Il semble donc que ce quatrième round va démarrer fort lentement. Les Soviétiques, en réalistes, n'accordent du reste aucune publicité à cette reprise des négociations SALT.

Alors que les petits pays, comme la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, qui ont envoyé de forts contingents d'observateurs à Vienne, de Moscou n'est venu cette fois aucun spécialiste. Les Soviétiques savent sans doute mieux que d'autres qu'avant le congrès du parti rien n'arrivera, rien de neuf ne peut arriver. ■ *(Voir sur le même thème l'éditorial de première page.*

Etat d'urgence à Ceylan

■ Colombo, 16. — (Reuter) **L'état d'urgence a été proclamé mardi soir dans l'ensemble de Ceylan. La force armée assure la surveillance de tous les points névralgiques de l'île.**

L'état d'urgence a été décrété par le gouverneur général, M. William Gopallawa, sur le conseil du premier ministre, Mme Sirimavo Bandaranaike.

Cette mesure intervient à la suite de plusieurs incidents qui se sont produits au cours des dernières semaines à Ceylan, notamment une tentative qui aurait eu lieu pour enlever le ministre des services sociaux, ainsi qu'une attaque contre l'ambassade des Etats-Unis.

Knesset : confiance pour Mme Meir

Jérusalem, 16. — (Reuter) **Mme Golda Meir, premier ministre, a obtenu mardi la confiance de la Knesset (parlement) à la suite de ses déclarations au « Times » sur les frontières qui seraient acceptables pour Israël.**

Les deux motions de censure présentées contre elle n'ont pas été retenues. Les vingt-huit députés qui les avaient déposées ont refusé de participer au vote après qu'un scrutin secret leur eut été refusé.

Le vote a donné 62 voix pour Mme Meir et douze abstentions. Les vingt-huit membres de l'Assemblée, qui s'étaient abstenus sur la question de procédure, auraient voté contre Mme Meir.

Swissair 1970

Bénéfice : 34 millions

Zurich, 16. — (ATS) Le Conseil d'administration de la compagnie aérienne Swissair, réuni à Zurich, a approuvé les comptes de l'exercice 1970. Malgré la perte des deux avions détruits à Würenlingen et à Zerka, Swissair a obtenu des résultats satisfaisants lors de son quarantième exercice. Avec un revenu total de 1 226,982 millions de francs (1 066,944 en 1969) et des frais d'exploitation se montant à 1 037,672 millions de francs (847,428 millions), un excédent de recettes de 189,310 millions (192,516 millions) est enregistré.

Après déduction de 155 millions pour les amortissements (161 millions en 1969) le bénéfice net s'établit à 34,310 millions (31,516 millions), le report de l'année précédente inclus, il reste 36 236 365 francs à disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration demande le versement de 5 072 408 francs au fonds de réserve statutaire, 3 millions de francs au fonds de prévoyance du personnel et un dividende de 30 francs par action sur le capital augmenté. (ATS)

Genève

Les étudiants jurassiens se désolidarisent du RJ

Genève, 16. — (ATS) Le « Groupe universitaire jurassien de Genève », dans une lettre adressée récemment aux dirigeants du Rassemblement jurassien et au Mouvement universitaire jurassien critique la politique du mouvement séparatiste.

Ce groupe d'étudiants séparatistes de gauche reproche au RJ d'avoir opéré un tournant dans sa politique et d'avoir passé « d'une lutte contre le régime bernois, son système de subventions, sa politique scandaleuse en matière de routes, d'agriculture, de concentration industrielle », à « une lutte purement, ou presque, culturelle, ethnique, voire nationaliste ».

Les étudiants jurassiens de Genève souhaitent susciter un débat au sein du RJ et de ses organisations affiliées ainsi que l'a déclaré à l'ATS un des signataires.

Les rapports franco-algériens

Paris prévoit « une guerre de tranchée »

Le Conseil des ministres examinera aujourd'hui la réponse que l'Algérie a faite lundi soir au mémorandum du 9 mars, dans lequel la France énumère les conditions à remplir par l'Algérie pour indemniser les sociétés françaises que la nationalisation du 24 février a lésées et pour rendre possible un certain degré de coopération en matière d'hydrocarbures. Le colonel Boumedienne invite notamment la France à lui envoyer un émissaire à Alger en vue de reprendre la discussion de tous les problèmes en suspens.

DE PARIS : RENÉ DABERNAT

Selon les milieux officiels, le Gouvernement français évitera, dans la forme, de blesser le Gouvernement algérien, « dont l'extrême nationalisme est connu », mais, quant au fond « il se prépare à une longue guerre de tranchées ». Alors que le colonel Boumedienne, indique-t-on, fait comme si la collaboration entre les deux pays allait de soi dans tous les domaines, même après ses décisions unilatérales sur le pétrole et le gaz, on considère à Paris qu'elle n'est plus acquise d'avance pour l'ensemble des secteurs mais subordonnée à un accord spécifique sur les hydrocarbures et sujette, pour le reste, à des négociations « donnant-donnant ».

Manquement à la parole donnée

De manière significative les difficultés avec Alger conduisent déjà l'Elysée à modifier les postulats posés par le général de Gaulle en ce qui concerne la politique énergétique et même la diplomatie. Le colonel Boumedienne, estime-t-on à Paris, commet donc une erreur de jugement s'il se borne à voir dans la situation actuelle un simple accident de parcours.

La France, ajoute-t-on, ne met pas en cause « le droit de nationaliser ». Ayant opté pour la décolonisation, qui implique l'indépendance et la souveraineté des peuples nouvellement émancipés, elle doit en accepter les conséquences. Mais, nous dit-on, elle tient un compte très strict des manquements à la parole donnée — les concessions pétrolières étaient encore garanties pour 15 ans — des dialectiques abusives, aux termes desquelles les pays décolonisés ont tous les droits et aucun devoir, des manifestations excessives de nationalisme et des ambitions industrielles démesurées.

On s'attend par exemple à Paris à ce que l'Algérie opposera tôt ou tard aux demandes d'indemnisations des sociétés françaises opérant dans les hydrocarbures, une compensation avec les « dommages et intérêts » qu'elle s'apprête à réclamer soit par le tracé de telles ou telles conduites de gaz, soit même pour certaines décisions prises outre-Méditerranée par la France entre 1830 et 1962. On redécouvre brusquement, à cette occasion, « les difficultés infinies et quasi-interminables des pourparlers avec les pays de l'Orient, habiles à faire argent de tout ». Ces réactions, très différentes de ce qu'on attendait récemment encore, s'expliquent-elles par le sentiment que « le rôle du pétrole algérien dans l'économie française a été exagéré, alors que l'Iran peut en six mois augmenter sa production et s'y substituer » ? Faut-il en rechercher l'origine dans les informations — de bonne source — selon lesquelles le colonel Boumedienne rencontre en Algérie même, des obstacles dans l'application d'une politique dure envers la France, même lorsqu'il essaye de la compenser par un rapprochement avec les anglo-saxons ? Quoiqu'il détienne tous les pouvoirs civils et militaires, il ne peut empêcher les nuances de pensées dans son entourage, ni supprimer d'un seul coup des habitudes prises par la population algérienne après cent trente-deux ans de vie commune avec les Français.

C'est pourquoi plusieurs dirigeants français considèrent que le gouvernement d'Alger en viendra tôt ou tard à l'idée d'une négociation « donnant-donnant » qui, bien que dépourvue des séductions intellectuelles de la « coopération privilégiée » laisserait place, pour chacun des deux pays à des avantages mutuels. ■

Après les élections municipales

La gauche essaie de se regrouper

Un meeting s'est tenu hier, à Paris, sous les auspices des communistes, des socialistes de la Convention des institutions républicaines, et du Groupe horizon 1972, animé par M. Robert Buron, ancien ministre du général de Gaulle.

Les orateurs appellent toutes les formations de gauche à un regroupement face aux candidats de la majorité pour le second tour des élections municipales de dimanche prochain.

● A Lille, les communistes se sont désistés en faveur de M. Augustin Laurent, maire socialiste sortant, que soutiennent les centristes, contre M. Ortoli, ministre du Développement technologique et industriel, qui, de ce fait, part battu.

● A Toulouse ils affirment être prêts à tout faire pour empêcher M. Baudis, représentant de la majorité, de maintenir au second tour l'avance qu'il a prise sur le socialiste Bazerque.

● A Marseille, en revanche, le parti communiste se maintient contre M. Gaston Defferre, qui aura également à se battre contre le représentant des Gaullistes, M. Comiti. Mais M. Defferre est certain de demeurer maire.

Le but de la gauche est d'empêcher la majorité de s'installer dans les grandes villes de province. Une tactique similaire sera adoptée à Paris dans chacun des quatorze secteurs. Les gaullistes avaient annoncé leur intention d'obtenir la majorité absolue dans la capitale, mais ils devront se contenter d'une victoire sensiblement plus limitée. ■

Touristes français : contrôle des changes assoupli

Paris, 16. — (AFP) Trois mesures nouvelles d'assouplissement du contrôle des changes en France ont été annoncées à quelques journalistes par M. Giscard d'Estaing, ministre de l'Economie et des Finances.

A partir de lundi 22 mars, les touristes français se rendant à l'étranger pourront sortir de France 2000 francs en devises par voyage, deux fois par an (contre les 1500 francs alloués jusqu'à présent). A cela s'ajoutent 500 francs en billets français tolérés à chaque voyage. Les touristes français ne pourront toujours pas reporter le solde de devises de leur premier voyage sur le second. Pour les enfants âgés de moins de 15 ans, l'allocation est portée de 750 à 1000 francs en devises par voyage, deux fois par an.

Les deux autres mesures, plus techniques, concernent essentiellement les importateurs et les exportateurs. D'une part, les feuilles des domiciliations seront relevées de 2500 francs à 10 000 francs pour les importations et de 5000 francs à 10 000 francs pour les exportations. Il s'agit là d'alléger les formalités administratives pour les petites opérations avec l'étranger.

● **Visite officielle roumaine en Suède.** — M. Corneliu Manescu, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, est arrivé à Stockholm pour une visite officielle de deux jours. Il répond à l'invitation de son homologue suédois, M. Torsten Nilsson. (DPA)

Malaise social en Grande-Bretagne

Un Américain mécontent : Henry Ford

Si pour le bon roi Henri IV Paris valait bien une messe, pour Henry II de la dynastie américaine des Ford, l'Angleterre ne vaut pas une usine.

DE LONDRES : CLAUDE LE SACHÉ

Question de climat social, de livraisons tardives, de qualité discutable. Déjeunant avec le premier ministre britannique et ses plus proches collaborateurs du cabinet, M. Henry Ford a refusé de promettre l'implantation d'une nouvelle usine en Grande-Bretagne malgré les assurances données par les ministres présents sur l'amélioration de la situation. Amélioration due selon eux en partie à la résistance opposée aux revendications exagérées et en partie au projet de loi sur les relations du travail.

Les chefs syndicalistes éconduits

Déçu M. Henry Ford l'est certainement et la présente grève paralysant pendant sept semaines les usines Ford en Grande-Bretagne n'arrange rien. Cinquante mille ouvriers se croisant les bras cela représente un manque à gagner de plus de 60 millions de livres sterling. « Henry ne nous fait pas peur », ont déclaré les ouvriers. Quant aux chefs syndicalistes qui avaient demandé à être reçus par le magnat américain, il sont été poliment éconduits. La mentalité déplorable constatée par M. Ford dans l'industrie automobile en Grande-Bretagne appartient (ou va appartenir) au passé, affirme le gouvernement britannique. Jeudi doit être voté le fameux projet de loi sur les relations du travail et le militantisme syndical est partout battu en brèche. Il y a donc stabilisation sinon amélioration notable du climat social.

● Des propos plutôt sévères

Les propos sévères tenus par M. Henry Ford au cours de sa visite de trois jours en Grande-Bretagne ont eu en tout cas un certain effet sur le moral britannique. Mettre en doute la qualité des produits, dénoncer des retards de livraisons inadmissibles et sommes tout préférer un coût de main-d'œuvre plus élevé en Allemagne à cette incertitude chronique due aux arrêts de travail en Grande-Bretagne, est plutôt vexant.

Quoi qu'en disent tout haut les chefs syndicaux et quelques délégués d'ateliers, la giffle est évidemment retentissante pour avoir secoué l'opinion. A la veille de la grande manifestation prévue pour jeudi afin de protester contre la législation antigrève, on décèle chez le grand public et même chez les ouvriers qui n'appartiennent pas au TIC un début d'irritation dont les syndicats pourraient éventuellement pâtir s'ils s'entêtaient dans leurs revendications. ■

Pour le secrétaire d'Etat Rogers

Le climat est favorable au règlement du conflit israélo-arabe

Washington, 16. — (AFP) **Le secrétaire d'Etat William Rogers a affirmé mardi que la sécurité de l'Etat d'Israël n'exige pas nécessairement l'acquisition de territoires, mais peut être assurée par des garanties internationales permanentes, dans lesquelles les Etats-Unis sont prêts à jouer un rôle de premier plan.**

Dans une conférence de presse, le chef de la diplomatie américaine a estimé que le climat n'a jamais été aussi favorable au règlement du conflit israélo-arabe, et qu'il est indispensable que les parties poursuivent leurs discussions par l'intermédiaire de l'ambassadeur Jarring.

● M. Rogers a insisté sur les garanties internationales qui doivent être préparées par les grandes puissances en même temps que les parties négocient le règlement de leur conflit.

● Le secrétaire d'Etat a souligné que les positions égyptienne et israélienne ne sont pas irréconciliables.

● **Les frontières d'Israël avec la RAU devraient être la ligne d'avant 1967, à l'exclusion de la bande de Gaza, pourvu que des garanties satisfaisantes soient arrangées pour la démilitarisation du Sinaï et pour le statut de Charm-el-Cheikh, dont l'occupation permanente par une force de maintien de la paix des Nations Unies, à laquelle participeraient les grandes puissances, pourrait être une solution. Ce serait une force permanente, dont les participants ne pourraient se retirer unilatéralement. Cette force comprendrait non seulement les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et la France, mais les autres pays qui désireraient y participer.**

● Pour le moment les Etats-Unis ne songent pas à fournir des garanties bilatérales à Israël. Toutefois, Washington maintiendra son assistance économique et militaire à Israël.

Enfin, M. Rogers a déclaré que les relations entre les Etats-Unis et la RAU se sont « légèrement améliorées » et que Washington est prêt à reprendre les relations diplomatiques avec Le Caire aussitôt que cela serait possible.

Extrême-Orient

Washington, 16. — (AFP) M. William Rogers, a affirmé catégoriquement que les perspectives de découverte de gisements pétroliers dans le golfe de Thaïlande « n'ont absolument aucun effet sur la politique indochinoise des Etats-Unis ».

Pour le secrétaire d'Etat, l'incursion sud-vietnamienne au Laos « se solde jusqu'ici par un succès ».

Il estime qu'en intervenant militairement au Laos, les Sud-Vietnamiens « ne se proposent pas d'acquérir des territoires » ni de « capturer des positions fixes ».

Le secrétaire d'Etat ne croit pas à une intervention chinoise en Indochine car « la République populaire chinoise comprend que nous ne constituons pas une menace à son égard ».

A la question de savoir si Pékin a lancé un avertissement aux Etats-Unis à l'occasion d'une éventuelle invasion du Viêt-nam du Nord par les troupes de Saigon, le chef du Département d'Etat a catégoriquement répondu : « Il n'y a pas eu de tel avertissement. »

Le chef de la diplomatie américaine a rappelé les efforts de son pays en vue d'améliorer les relations avec la Chine continentale.

Pour une meilleure information

Un haut fonctionnaire des Six à Washington

Bruxelles (Communautés européennes), 16. — Les relations entre les Etats-Unis et la Communauté européenne ont été au centre des discussions que les ministres des Affaires étrangères des Six ont eu mardi au cours d'un déjeuner, dans la perspective du voyage que M. Franco-Maria Malfatti, président de la commission, effectuera aux Etats-Unis au début d'avril.

Les Six ont examiné les différentes difficultés qui ont surgi dans les rapports entre la CEE et les Etats-Unis, notamment les difficultés agricoles et commerciales. Ils ont constaté une hostilité croissante de certains milieux américains, notamment l'administration au développement des politiques européennes.

De l'avis de la Communauté les Etats-Unis seraient relativement mal « informés » des réalités communautaires. Aussi les Six ont évoqué le problème de la nomination à Washington d'un haut fonctionnaire chargé d'assumer la direction de la délégation de la Communauté.

L'ambassadeur d'Italie en Belgique, M. Amdo Maria Mazio, occuperait ce poste, après avoir été « intégré » parmi les haut fonctionnaires de la commission.

Pour tenir compte des objections françaises M. Mazio n'aura pas le titre d'ambassadeur mais seulement de chef de délégation.

« Un pays qui s'étrangle »

■ Sous le titre « Un pays qui s'étrangle » la revue mensuelle « L'Expansion » publie dans son numéro de mars un article consacré à la Suisse. Elle soutient la thèse, sujette à controverse, que « dans ce pays prédisposé à l'inflation » les restrictions sur la main-d'œuvre étrangère vont accroître les risques inflationnistes. ■

Après le hold-up de Toulouse

Le butin est retrouvé

Toulouse, 16. — (Reuter) Deux hommes ont été arrêtés, mardi, à la suite de la spectaculaire agression à main armée de la veille, dans une banque de Toulouse.

La totalité du butin des bandits, soit 420 000 francs (328 000), a été retrouvée à Nîmes dans une voiture conduite par un décorateur égyptien.

Ce dernier portait une partie du butin sur lui. Le reste était dissimulé dans sa voiture. Le propriétaire d'un café de Nîmes avait été appréhendé mardi à l'aube. Il avait passé aux aveux.